

Bonjour à tous, pilotes et élèves pilotes,

Adaptation de la procédure « Aérogest » d'autorisation de départ.

Lors de la procédure « DEPART » dans **Aérogest Club**, afin d'obtenir l'autorisation de partir, délivrée par l'application, après avoir rempli les champs habituels, vous devez, dès maintenant, renseigner la **case « POB » en haut et à droite de la page**.

POB : (People on board) : nombre de personne à bord

Cette information a pour objectif de connaître combien d'occupants se trouvent dans l'avion du club qui est parti en vol, et ainsi améliorer l'organisation des secours en cas de problème.

Rappel : Pour tous anomalies ou problèmes, au sol ou en vol, qui peuvent intéresser et/ou améliorer la sécurité, pour tout incident et évidemment accident : **REmplir un REX**

Patrick Elkan

Correspondant Prévention Sécurité (CPS)